

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### Séance du 14 octobre 2013

L'an DEUX MIL TREIZE  
et le QUATORZE OCTOBRE  
à 20 heures 30

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 17 Ayant pris part au vote : 18 (17 + 1 pouvoir)	10 octobre 2013	25 octobre 2013

Le Conseil Municipal de Gennes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves FULNEAU, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Yves FULNEAU, Claude MAINGUY, Jacques DOIDIC, Claude RIGALT, Francine FERRERO, Olivier FORTIN, Louis-René BLATEAU, Yves BAUNEAU, Nicole BLOUIN, Nicole MOISY, Catherine BRAUER, Michel VIOT, Joss MATHIOT, Gilbert BOISBOUVIER, Marie-Madeleine DA SILVA, Antoine DEGUEN, Christine HOUDAYER

Absents excusés : MM. Stéphane ROUCHER, Yannick GASNIER

Pouvoirs : M. Yannick GASNIER à M. Claude MAINGUY

Secrétaires de séance : Mmes Nicole BLOUIN et Nicole MOISY

---

#### **OBJET : SODEMEL – Le Clos Baujon – Compte-rendu d'activités à la collectivité au 30/06/2013 (délibération n°10-2013/1)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte-rendu d'activités à la collectivité au 30 juin 2013 transmis par la SODEMEL concernant l'aménagement du quartier du Clos Baujon.

#### Point sur les travaux :

- 1<sup>ère</sup> tranche : Le lotissement du Clos Baujon a été entièrement réalisé ;
  - 2<sup>ème</sup> tranche – ZAC : Les travaux sont achevés. Les travaux de finition de voirie sont également terminés ;
  - 3<sup>ème</sup> tranche – ZAC : La phase provisoire a été réalisée. Les entreprises suivantes ont réalisé les travaux :
    - ✓ VRD – COLAS
    - ✓ Réseaux souples hors basse tension : FTPB
    - ✓ Basse tension : STURNO
    - ✓ Eau potable : HUMBERT
- Les travaux de finition de voirie seront réalisés une fois que la plupart des lots seront commercialisés et les constructions réalisées.
- 4<sup>ème</sup> tranche : programmée à partir de fin juillet 2013, en fonction des rythmes de commercialisation de la 3<sup>ème</sup> tranche.

#### Avancement et prix des cessions :

- L'ensemble des lots de la 1<sup>ère</sup> tranche a été vendu au prix de 47 € le m<sup>2</sup> ;
- L'ensemble des lots de la 2<sup>ème</sup> tranche a été vendu au prix de 51 € le m<sup>2</sup> ;
- La commercialisation de la 3<sup>ème</sup> tranche a été engagée en novembre 2011. Au 30/06/2013, 16 lots ont été vendus à l'acte, 4 lots sont sous compromis et 4 autres lots restent disponibles. Le prix de vente est de 62 € le m<sup>2</sup>.
- Le prix de vente des terrains à usage mixte est proposé ainsi qu'il suit : 9 parcelles sur 2900 m<sup>2</sup> à globalement 270 K€ TTC et 3000 m<sup>2</sup> de terrain pour 168 K€ HT pouvant être aménagé en 2 îlots mixtes.
- Le prix de vente des lots de la 4<sup>ème</sup> tranche est fixé à 75 € le m<sup>2</sup>.

Le bilan prévisionnel au 30/06/2013 porte les dépenses et les recettes de l'opération à 4 091 000 € HT (sans participation de la collectivité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ approuve le compte-rendu d'activités à la collectivité arrêté au 30 juin 2013, et le bilan prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 4 091 K€ HT ;
- ⇒ approuve les prix de vente des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranches ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Claude Mainguy 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

---

**OBJET : Cabinet médical pour les infirmières – maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local existant (n°10/2013-3)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les infirmières ont émis le souhait d'avoir un cabinet médical commun et se sont rapprochées de la Mairie pour savoir si un local pourrait leur être proposé.

Il ajoute que ce projet pourrait être envisagé dans les locaux du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, le cabinet médical des médecins généralistes se situant déjà dans ce bâtiment.

Afin d'étudier la faisabilité de ce projet, il propose de lancer une étude pour déterminer la nature des travaux et le prévisionnel financier.

Invité à se prononcer sur ces propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ⇒ valide le principe d'une étude de faisabilité d'aménagement d'un cabinet médical pour les infirmières dans les locaux au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie ;
- ⇒ donne son accord pour faire appel à un maître d'œuvre ;
- ⇒ décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à cette étude ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Claude Mainguy 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

---

**OBJET : Construction d'un sanitaire place St Vétérin (n°10/2013-4)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget communal 2013, des crédits ont été ouverts pour la construction d'un sanitaire place St Vétérin à hauteur de 58 500 €.

Il présente ensuite le résultat de la consultation adaptée lancée auprès des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux de construction d'un sanitaire place St Vétérin pour un coût de 47 461,87 € HT hors honoraires d'architecte ;
- décide de confier les travaux aux entreprises suivantes :

• gros œuvre	JUSTEAU frères	28 515.54 € HT
• charpente bois	Fonteneau Menuiserie	2 031.77 € HT
• couverture	ACA Couverture	4 901.55 € HT
• menuiseries	Fonteneau Menuiserie	2 699.00 € HT
• isolation, plafond	Sarl Roux	2 502.19 € HT
• chape, carrelage	Brizard Sébastien	2 148.52 € HT
• électricité, plomberie	Métois Emmanuel	3 513.04 € HT
• peinture	Forestier Bruno	752.03 € HT
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Claude MAINGUY 1<sup>er</sup> adjoint, à signer les devis correspondants, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2013.

---

**OBJET : Avis sur les nouvelles pratiques de pêche à l'étang de Joreau (n°10/2013-5)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le 30 septembre dernier, la commission « agriculture-chasse-pêche » s'est réunie en Mairie afin d'examiner les projets de l'association de pêche « les Fervents de la gaule ».

Il ajoute que l'association propose de mettre en place deux nouvelles pratiques de pêche à l'étang de Joreau :

- ✓ Le parcours carpe de nuit : l'association a déjà obtenu l'accord de la fédération départementale de pêche et de l'ONEMA pour autoriser la pêche à la carpe de nuit ; il s'agit d'une autorisation permanente, c'est-à-dire que la pêche de nuit pourrait être pratiquée toutes les nuits.

- ✓ La remise à l'eau systématique du poisson pêché – pêche « no kill » : l'association souhaite la remise à l'eau systématique de toutes les prises, quelle que soit l'espèce et leur taille.

Invité à se prononcer sur ces propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ces nouvelles pratiques de pêche à l'étang de Joreau telles que présentées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Claude MAINGUY 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

**OBJET : Avis sur les nouvelles pratiques de pêche à l'étang de Joreau (n°10/2013-5)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le 30 septembre dernier, la commission « agriculture-chasse-pêche » s'est réunie en Mairie afin d'examiner les projets de l'association de pêche « les Fervents de la gaule ».

Il ajoute que l'association propose de mettre en place deux nouvelles pratiques de pêche à l'étang de Joreau :

- ✓ Le parcours carpe de nuit : l'association a déjà obtenu l'accord de la fédération départementale de pêche et de l'ONEMA pour autoriser la pêche à la carpe de nuit ; il s'agit d'une autorisation permanente, c'est-à-dire que la pêche de nuit pourrait être pratiquée toutes les nuits.
- ✓ La remise à l'eau systématique du poisson pêché – pêche « no kill » : l'association souhaite la remise à l'eau systématique de toutes les prises, quelle que soit l'espèce et leur taille.

Invité à se prononcer sur ces propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet à l'unanimité, un avis favorable à la pratique de pêche « parcours carpe de nuit »,
- émet à la majorité absolue (15 voix pour et 3 voix contre), un avis favorable à la pratique de pêche « no kill »,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Claude MAINGUY 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Cette délibération remplace et annule la délibération n°10/2013-5 du 14/10/13 visée par la Sous-Préfecture de Saumur le 21/10/13.

**OBJET : Contrat de maintenance avec la société OEM Terminals pour le système de gestion du contrôle d'accès des bâtiments communaux (n°10/2013-6)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un contrat de maintenance a été conclu fin 2010 avec la société OEM Terminals & Smart Objects, pour la maintenance des matériels, logiciels et l'assistance téléphonique du système de gestion du contrôle d'accès de la salle des sports, moyennant un coût annuel de 1 312.97 € TTC.

Ce contrat de 3 ans prendra fin le 30 novembre 2013.

De ce fait, il propose de conclure un nouveau contrat de maintenance avec le même prestataire pour 3 ans à compter du 01/12/2013, moyennant un coût annuel de 1 463,93 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ce système de contrôle d'accès a été étendu au dojo en 2012, et à l'école publique Jules verne en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de conclure avec la société OEM Terminals & Smart Objects, un contrat de maintenance du système de gestion du contrôle d'accès des bâtiments communaux, aux conditions susmentionnées,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Claude MAINGUY 1<sup>er</sup> adjoint, à signer le contrat correspondant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

**OBJET : Budget commune – décision modificative n°4 (n°10/2013-7)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les crédits inscrits à certains chapitres du budget communal 2013 sont insuffisants.

En conséquence, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Article	Investissement modification de crédits	Dépenses	
2031	Honoraires MO cabinet médical	6 000.00	
020	Dépenses imprévues		-6 000.00
	<b>Total</b>	<b>6 000.00</b>	<b>-6 000.00</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les modifications du budget principal 2013 telles que présentées ci-dessus.

---

**OBJET : Déclaration d'intention d'aliéner – refus de préemption (n°10/2013-8)**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner des biens immeubles, sujets à l'exercice du Droit de Préemption Urbain par la Commune de GENNES, reçues depuis la dernière séance du 9 septembre 2013 :

- pour un immeuble bâti, situé 18 route de Coutures, cadastré section AD n°19, 260 et 262, d'une superficie totale de 1 762 m<sup>2</sup> ;
- pour un immeuble non bâti, situé « Les Charbonnières », cadastré section AD n°293, 294 et 302, d'une superficie totale de 466 m<sup>2</sup> ;
- pour un immeuble bâti, situé 740 route de Doué lieu-dit « La Longeraie », cadastré section ZC n°186, d'une superficie totale de 4 303 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas préempter sur les biens présentés,
  - autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.
- 

Fait et délibéré en Mairie de Gennes les jour, mois et an que dessus,